



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

<p>Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Représentés : 05 Votants : 27</p> <p>Date de la convocation : Le 1^{er} avril 2025</p> <p>Publication site internet : Le 14 avril 2025</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Étaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
--	--

Délibération n°16 – DE.2025-035

Renouvellement de l'habilitation de la chambre funéraire d'Ugine

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2223.19 à L2223.25 et R 2223.56 à R 2223.65 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 1999 portant création de la chambre funéraire d'Ugine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2013 habilitant pour 6 ans dans le domaine funéraire, la commune d'Ugine représentée par son Maire, pour la gestion de la chambre funéraire sise rue du Centenaire du rattachement de la Savoie à 73400 UGINE ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2019 portant délégation de signature à M. le Sous-Préfet d'Albertville en matière d'habilitation dans le domaine funéraire ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Ugine en date du 8 juillet 2019 par laquelle il sollicite le renouvellement de l'habilitation de la chambre funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2019, habilitant pour 6 ans dans le domaine funéraire, la commune d'Ugine représentée par son Maire, pour la gestion de la chambre funéraire sise rue du Centenaire du rattachement de la Savoie à 73400 UGINE ;

L'habilitation arrivant à terme le 15 juillet 2025, il convient de déposer une nouvelle demande de renouvellement d'habilitation.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à solliciter la Sous-Préfecture d'Albertville pour le renouvellement de l'habilitation de la chambre funéraire d'Ugine.**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407_DE16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr